



8 CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 792-2026

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 11 mai 2026, le règlement N° 792-2026 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 683-2021 sur la gestion et le contrôle des animaux sur l'ensemble du territoire

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au [www.saint-calixte.ca](http://www.saint-calixte.ca).

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 15<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2026.

LIETTE MARTEL  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM